

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement à 10 mètres de l'impasse Frédéric Faÿs, d'un immeuble appartenant à madame Denise Fey, épouse Vieille.

Il s'agit de deux bâtiments en ruine, d'une superficie totale de 63 mètres carrés, édifiés sur une parcelle de terrain de 106 mètres carrés environ, cadastrée sous le numéro 1 288 de la section G.

Un document d'arpentage en cours d'établissement déterminera la superficie exacte de la parcelle acquise.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ces tènements seraient acquis à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, aux travaux suivants :

- démolition totale des deux bâtiments frappés d'alignement,
- construction d'un muret de clôture au nouvel alignement, surmonté d'un grillage d'une hauteur réglementaire après enlèvement de la haie de cyprès de Leyland,
- réalisation de deux piliers et pose d'un portail sur l'impasse Frédéric Faÿs à une distance réglementaire du pan coupé,
- rétablissement des réseaux divers pouvant exister (EDF, GDF, PTT, EAU),
- aménagement de la voirie.

Le montant total des travaux est estimé à 700 000 F ;

**B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir ;**

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**Approuve** ce document et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,